



Conseil communautaire à Champdeniers

13 septembre 2007

L'an deux mille sept, le treize septembre à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes du Val d'Égray, dûment convoqué cinq septembre deux mille sept, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : MM. AUTET, FOREST, CHAMPEIL, MMES DESOUCHE, HARRAULT, MATHIS, PORCHERON, MM. BAUDET, BONNIN, DEBROU, DELOOUEVEE, DROCHON, DUTAUD, FERRON, MARTIN B., MARTIN P., MARTIN A., MOREAU, PIGEAU, SUIRE.

Excusés : Mme RICHARD, MM. LEMOTHEUX, JARRIAU, BERTHOD.

Secrétaire : M. CHAMPEIL Alain

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant le maire de Champdeniers St Denis de nous accueillir dans sa salle de conseil.

I - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant les comptes-rendus des conseils communautaires du 10 Avril et du 25 juin 2007.

Monsieur BONNIN demande à retirer sur le compte rendu du 25 juin, la phrase page deux « vous avez régularisé... le foncier du Plan d'Eau » il affirme que la commune de St Christophe ne peut revendiquer le foncier puisqu'il appartient au SIVU.

Monsieur AUTET indique qu'il ne s'agit pas d'une erreur et qu'en cas de vente du Plan d'Eau et dissolution du SIVU, l'actif (et le passif) devrait être partagé entre les « sociétaires ». Cependant le Président accepte de supprimer la phrase.

Aucune autre remarque n'est apportée et les comptes-rendus des conseils sont adoptés.

II- BILAN DES ACTIVITES ET COMPTE DE RESULTAT DU CSC

Monsieur AUTET laisse la parole à Monsieur DUBRAY pour nous parler du bilan des activités du centre Socioculturel du Val d'Égray et de l'Orée de Gâtine.

1) Bilan des activités :

- **Activité de la Halte garderie** en terme de fréquentation : le bilan de 2006 à juin 2007 fait apparaître une progression jusqu'à 80 % de la capacité d'accueil.

La halte garderie est ouverte depuis septembre 2007 le mardi toute la journée avec sur l'année une cinquantaine d'enfants inscrits en majorité de la Communauté de Communes.

- **Relais des Assistantes Maternelles (RAM)**, les assistantes maternelles du Val d'Égray ayant demandé l'agrément pour quatre enfants, elles éprouvent des difficultés pour se déplacer jusqu'à Champdeniers et assister aux rencontres du RAM. L'intérêt de ce relais demeure et le CSC examine une nouvelle orientation pour que le RAM « vienne aux assistantes maternelles » en faisant le tour des communes. Il conviendra dans ce cas à maintenir la possibilité de rencontres entre communes.

- **Accueil CLSH** : La progression de l'accueil des enfants en CLSH pendant les petites vacances est importante (427 enfants sont venus pour les vacances de février) avec une moyenne de 40 enfants par jour. L'accueil des enfants aux petites vacances se fait au centre socioculturel. Les effectifs sont montés jusqu'à 50 enfants dans une journée. Soit une augmentation de 31 %. Les services de la DSV (Direction des Services Vétérinaires) et de la DDJS (Direction de la Jeunesse et des Sports) ont visité les locaux du CSC et ont confirmé qu'il n'était pas possible de poursuivre l'accueil des enfants au Centre Socioculturel qui ne répond pas aux normes de sécurité et de salubrité.

Pour les vacances d'été, l'accueil du CLSH se fait à l'école de Germond-Rouvre, Monsieur DUBRAY remercie la municipalité de Germond-Rouvre pour la mise à disposition des locaux scolaires et la mise à disposition du personnel.

Le centre de loisir doit reprendre aux vacances de la Toussaint ; il faut trouver une solution d'urgence dans un premier temps et une solution définitive pour les petites vacances scolaires à venir.

Monsieur AUTET propose de faire un tour de table des maires pour voir les locaux pouvant être proposés. Il est demandé à M. DUBRAY de transmettre la liste des besoins en matière de locaux et matériels pour que chaque élu vérifie s'il peut répondre à la demande.

Pour répondre à l'urgence, la municipalité de Champdeniers propose de voir avec le CSC si les locaux de la garderie scolaire pourrait suffire ; la municipalité de Germond-Rouvre propose aussi de voir avec le CSC. Des rendez vous seront organisés pour adopter une solution définitive.

2) Compte de résultat :

Monsieur Thierry Caillet présente en le commentant le compte de résultat du CSC. Ce compte est joint au compte-rendu.

III- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M^{me} DELUMEAU présente le budget général et les budgets annexes, en apportant les précisions suivantes :

Service AMD

Le budget s'équilibre sur la base d'une prévision de stabilité des portages de repas et des heures d'aides ménagères. Les résultats d'exploitation sont répartis sur les postes suivants :

- les fournitures de vêtement et matériel en tenant compte des exigences en hygiène et sécurité (triangle, gilet, trousse de secours, chaussures)
- l'achat de carte téléphonique du personnel d'aides ménagères,
- création d'une provision pour palier une baisse éventuelle d'activité.

Recrutement d'un agent contractuel au Service AMD

Le Président propose de recruter un agent social 2^{ème} classe en qualité de contractuel jusqu'au 31 décembre 2007 pour 5h par semaine, Echelle 3 Echelon 1 indice brut 283.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat.

Contrat à durée indéterminé du personnel du Service AMD

Les personnels sous contrat annuel de travail depuis plus de 6 ans doivent être reconduits sous la forme d'un contrat indéterminé suite à la nouvelle réglementation. Trois agents sont concernés : Mme BERNARD Catherine pour 5h, JUBIEN Martine pour 10h et ROLAND Danièle pour 15h.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ZAE 2^{ème} Tranche

Le budget tient compte des ventes de terrain (MM. Thuillas, Boizumeau, Etienne), des bornages à effectuer, et de l'achat de panneaux signalétiques indiquant les entreprises installées sur la zone. Il a été demandé à la DDE un devis pour l'aménagement de deux points d'information à chaque entrée de la ZAE pour permettre aux véhicules de consulter ces panneaux sans gêner la circulation.

Monsieur MARCHESSEAU (production de farine) actuellement à Mazière, projette d'acheter deux parcelles et nous demande l'autorisation de mettre son siège social sur la zone.

Monsieur ROUSSEAU (entreprise d'électricité) actuellement à Xaintray envisage l'achat d'une parcelle.

Le SMITED demande l'achat de trois parcelles supplémentaires attenantes à son terrain actuel. Ces parcelles permettront d'améliorer le traitement paysager du centre de tri et de constituer des réserves foncières pour le tri complémentaire et le stockage éventuel de corps creux (ex : bouteille plastique...). Cette extension créerait 15 postes supplémentaires. L'achat de terrain pourrait être envisagé avant la fin de l'année. Le SMITED sera interrogé pour savoir si des indemnités compensatoires pourront être versées à la CCVE en compensation de notre manque à gagner en matière de TP.

L'acte de vente des terrains de MM. ETIENNE stipule que les terrains se trouvant à l'entrée de la zone seront en priorité réservés à de la restauration.

Monsieur ARFI demande l'achat de parcelle qui jouxte son terrain pour un montant de 20€, deux triangles d'une surface totale de 100m². Les membres du conseil acceptent cette proposition ; les frais de géomètre et de notaire resteront à sa charge.

Monsieur AUTET propose l'inscription d'une somme au budget principal pour l'achat de nouveaux terrains pour l'agrandissement de la zone ; Monsieur AUTET souhaite engager les études pour la dernière tranche du lotissement de la zone actuelle.

Ateliers relais

Monsieur le président présente au conseil communautaire l'APD (Avant Projet Définitif) tel que défini par le maître d'œuvre (le bureau d'architecte FARDIN) pour l'opération de construction de trois Ateliers Relais.

L'estimation des travaux est de :

- 450 000 €/HT pour les travaux
- 100 000 €/HT pour les aménagements extérieurs

L'estimation prévisionnelle des travaux est donc de 550 000 €/HT

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à formuler son avis sur ce projet

Le conseil communautaire après avoir délibéré :

- Approuve l'APD ,
- Autorise monsieur le Président à signer le permis de construire.
- Autorise monsieur le Président à lancer de DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

Subvention projet Ateliers Relais

Monsieur le président demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FEDER pour le projet d'Ateliers Relais.

Le coût estimatif des travaux pour lesquels peut porter cette subvention est de 635 000 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- s'engage à faire effectuer les travaux sous réserve de l'obtention des subventions,
- sollicite une subvention au titre du FEDER,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de Communauté de Communes du Val d'Égray par autofinancement.

Budget général de la Communauté de Communes

1) - Bibliothèque :

Monsieur le président propose d'inscrire une partie des sommes nécessaires pour le projet de mise en réseau informatique des bibliothèques.

Pour la partie investissement : Achat de matériels informatiques, mobiliers et logiciel.

Pour la partie fonctionnement : salaire de Béatrice CHEVALIER pour son travail de bibliothécaire, la mise au point des modalités de prise en charge de son poste est en cours de discussion avec la mairie de Champdeniers.

Monsieur le président demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) et du Pays de Gâtine pour le projet de mise en réseau des bibliothèques.

Le budget prévisionnel d'investissement s'élève à 27 150 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- s'engage à faire effectuer les travaux sous réserve de l'obtention des subventions,
- sollicite une subvention du Pays de Gâtine et l'État (DGD),
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- s'engage à assurer le financement de la partie restant à la charge de Communauté de Communes du Val d'Égray par autofinancement.

2) - Entretien des chemins de randonnées :

L'entreprise signataire d'un contrat avec la CCVE pour l'entretien des chemins de randonnées ayant déposé le bilan, il nous a fallu dans l'urgence faire appel à l'AICM pour faire l'entretien. Le président demande donc l'autorisation de signer les contrats de l'AICM pour l'embauche de monsieur CHATELIER.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire autorise le président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3) - Subventions accordées :

Monsieur le Président propose d'accorder les subventions énumérées ci-dessous :

Collège FANFARE	2 100,00 €
Régularisation Mission Locale Gâtine Emploi	101,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition.

4) - Projet Gymnase

Le président propose d'inscrire et ce pour ne pas perdre de temps, une somme pour l'achat de terrains pour la construction du prochain gymnase.

Choix du conducteur d'opération pour la restructuration d'un gymnase et la construction d'un nouveau.

A la suite de la commission d'appel d'offres réunie le 12 septembre 2007, les membres de la commission ont choisi la Direction Départementale de l'Équipement 79 comme conducteur d'opération pour un montant de 21 400 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat pour la mission de conducteur d'opération pour la restructuration d'un gymnase et la construction d'un nouveau.

5) - Aménagement du site des Tanneries :

Le projet subi des retards suite à un désaccord entre la DRAC et l'architecte des bâtiments de France sur la construction de l'abri, ce conflit qui n'est toujours pas réglé.

6) - Voirie :

Le président propose de retravailler sur le projet voirie, avant la fin du mandat. Une réunion de bureau consacré à la voirie devra être mise en place. Dans les négociations en cours que nous avons avec le SMITED, une convention sera rédigée, convention relative au fléchage des indemnités compensatoires (pour compenser le manque de TP) sur une base forfaitaire de la tonne traitée soit 60 000 tonnes x 0.50 € = 30 000 €. Cette convention devant mentionner l'utilisation de la somme versée ; la recette pourrait être affectée à la voirie.

6) - Travaux sur les chemins de randonnées :

Des travaux de restauration sont prévus sur 4 chemins de randonnées :

- Circuit des terres rouges de la Véquièrre (Surin),
- Circuit de la vallée de la Miochette (Pamplie),
- Circuit du logis de Puy Chenin (Xaintray),
- Circuit de la Racounette (Xaintray).

Monsieur le président demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du règlement départemental portant sur l'aménagement et la mise en valeur des chemins de randonnée.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- s'engage à faire effectuer les travaux sous réserve de l'obtention des subventions,
- sollicite une subvention du Conseil Général 79
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7) - Tennis :

Monsieur FERRON informe les élus que le grillage de l'ancien terrain de tennis est déchiré et le terrain rempli de morceau de verre qu'il serait souhaitable d'éliminer.

8) - Projet Eolien Echiré-Germond-Rouvre

CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN (ZDE) SUR LE TERRITOIRE

Vu la loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et introduisant notamment le principe de création de zones de développement de l'éolien (ZDE) permettant le développement des énergies renouvelables et notamment les installations éoliennes ;

Vu la circulaire du 19 juin 2006 du ministère de l'industrie et du ministère de l'écologie définissant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre ;

Vu la volonté de la Communauté de communes Val d'Egray d'engager une démarche d'accueil et de maîtrise du développement de parcs éoliens sur son territoire en y créant une zone de développement de l'éolien ;

Considérant les capacités de développement de l'énergie éolienne sur le territoire et par conséquent les projets qui sont amenés à s'y développer ;

Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune, et de définir des zones géographiques susceptibles d'accueillir les parcs éoliens ;

Considérant que la création de la ZDE est subordonnée à l'existence d'une volonté commune des collectivités concernées, et que dans ce cadre la Communauté de communes doit se positionner,

Les membres du Conseil communautaire émettent un avis favorable à la création d'une zone de développement de l'éolien sur la commune de Germond-Rouvre.

Tenant compte de toutes les décisions prises ci-dessus, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité :

➤ Le budget supplémentaire 2007 généraux qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 327 289 €

Section d'investissement : 688 380 €

➤ Le budget supplémentaire 2007 du service AMD qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 142 704 €

Section d'investissement : 2 657 €

➤ Le budget supplémentaire 2007 de la ZAE qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 730 347 €

Section d'investissement : 508 219 €

➤ Le budget supplémentaire 2007 de ATELIER RELAIS qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 225 500 €

Section d'investissement : 0 €

VI- QUESTIONS DIVERSES

1) - Convention Fourrière :

Monsieur AUTET ne souhaite pas prendre la délibération à ce conseil et préfère que chaque maire ait le temps de lire la convention et pose les questions sur les modalités pratiques de transfert des chiens. La question du transfert de charges devra par ailleurs être abordée.

3) - Autorisation de signature Centre de Gestion :

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer une convention avec le service des retraites du Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour l'établissement des dossiers CNRACL.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention.

4) - Exonération de TP :

Monsieur AUTET indique qu'à la dernière réunion de conseil, monsieur BONNIN avait demandé des informations relatives à l'exonération de TP.

Monsieur AUTET informe les élus que l'exonération de TP porte sur les créations d'entreprises et les reprises d'entreprises industrielles en difficultés, sur une durée de 2 ans à 100%.

5) - Abandon de la compétence SEG ET SECO :

Monsieur AUTET rappelle la compétence de la Communauté de communes en matière d'étude et de réalisation de schéma d'assainissement. Dans les faits cette compétence est exercée par les

syndicats d'eau. Monsieur AUTET propose de transférer cette compétence aux syndicats d'eau présents sur le Val d'Égray.

Le président est autorisé à proposer ce transfert de compétence au Syndicat des Eaux de Gâtine et au Syndicat d'eau du Centre Ouest.

6) - Garde d'enfant :

Une expérimentation sur un service de garde d'enfants à domicile en horaires décalés est menée sur 4 territoires du Pays de Gâtine. Ce service est mis en place par le Centre Socio-Culturel du canton de Ménigoute dans le cadre du programme Equal « des gens au service des gens ».

La problématique des gardes d'enfants sur le Val d'Égray est prégnante et a fait l'objet de nombreuses réunions. La Communauté de communes réfléchit par ailleurs à la mise en place de système de gardes d'enfants sur le territoire.

Afin de vérifier les besoins sur le territoire en matière de garde et après en avoir délibéré, le conseil autorise le président à proposer le Val d'Égray pour se porter candidat pour une expérimentation sur le Val d'Égray.

7) - Renouvellement du contrat de Pauline VIEL :

Après avoir demandé à Mademoiselle Viel de se retirer, monsieur AUTET explique que le contrat de Pauline VIEL arrive à échéance en Avril 2008. Deux solutions sont possibles :

- soit la CCVE reconduit le contrat pour trois ans,
- soit la CCVE ne souhaite pas s'engager et le contrat prendra fin.

Monsieur CHAMPEIL propose de renouveler pour un an et de vérifier si le nouveau président s'entend avec l'agent. Cette solution n'a pas été proposée car le renouvellement ne sera alors plus possible.

Le président propose de prendre la décision maintenant pour permettre à Pauline Viel de prendre ses dispositions si la décision est de ne pas renouveler le contrat. Pour sa part il pense que les nouvelles équipes d'élus auront besoin d'avoir quelqu'un qui connaisse les dossiers et propose de renouveler son contrat pour trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le contrat de Pauline VIEL pour trois ans.

8) - Lutte collective contre le ragondin :

Monsieur BAUDET informe les élus que la lutte contre les ragondins commencera en octobre sur Champdeniers-Champeaux et que des bénévoles sont nécessaires pour poser des pièges.